

Choix pédagogique L2

Par **MartinSL**, le **20/01/2022** à **16:50**

Bonjour !

J'écris ce message sur ce forum en espérant trouver de l'aide pour mon problème de choix pédagogique. En effet, étant en L2 droit, je suis contraint de faire un choix de matière pour le 4ème semestre. Ainsi, ayant déjà été dans l'obligation de suivre TD droit des obligations (càd droit des contrats) et TD droit administratif au semestre 3, j'ai le choix quant à 2 TD au semestre 4.

Il s'agit donc de choisir entre TD droit administratif, TD droit des obligations (dans mon cas droit de la responsabilité civile) et TD droit pénal général.

Par conséquent, de par le fait que j'ai déjà eu TD droit des obligations et TD droit administratif au 3ème semestre est-il encore nécessaire, voire utile pour ma poursuite d'études de garder ces 2 matières ?

A vrai dire, je n'ai pas d'idée précise quant à la suite de mes études, je veux simplement ne pas me fermer de porte. Par conséquent, si je priorise un TD plus qu'un autre en L2, cela influencera-t-il la poursuite de celles-ci ?

De plus, le droit pénal général est tout à fait intéressant, il serait triste pour moi de ne pas le choisir. A ce moment-là, quelle meilleure matière à TD est à associer avec le TD de droit pénal, ou est-il inutile de le prendre et de garder les deux matières dites par beaucoup comme "fondamentales" ?

Je vous remercie de m'avoir lu et d'avoir pu répondre à ma demande.

Respectueusement,

Martin

Par **Isidore Beautrelet**, le **21/01/2022** à **08:17**

Bonjour

Si vous n'avez pas encore de projet d'étude précis, mieux vaut continuer à suivre le droit des obligations et le droit administratif avec TD.

Par **Jullious**, le **23/01/2022** à **23:48**

Je rejoins Isidore sur la question. Droit administratif et droit des obligations vous seront plus utiles si vous n'avez pas encore de projet d'avenir en tête.